



Trouver le notaire chargé de la succession

Par Visiteur

Bonjour Maître,

Mon Oncle , né le 29 mars 1923 est décédé le 28 décembre 2008 à l'hôpital de Colombes (92). De son vivant il vivait à Neuilly-sur-Seine et a été enterré au cimetière Juif de Neuilly, à Nanterre le 31 décembre 2008.

Dans ma famille, depuis que je suis tout petit, une "légende" familiale disait que j'étais son seul héritier.

Il y a 10 ans , , qui n'a pas eu d'enfant, s'est marié. Un contrat de mariage a été établi mais je n'en sais pas plus. Depuis le décès de Roland, sa femme Annick Barraud (qui avait 25 ans de moins que lui) refuse tout contact avec moi.

Est-il possible de retrouver le notaire chargé de la succession ? je voudrais juste le contacter afin de savoir si tout est en ordre.

Bien cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires. Avez vous connaissance du nom de ce notaire?

Cordialement

Par Visiteur

Non justement c'est ce que je cherche ...Votre réponse prouve que vous n'avez pas lu ma question !

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Nul besoin de vous énerver ce sont des questions types que nous posons.

Vous n'avez aucun moyen de connaître le nom du notaire chargé de la liquidation de la succession de votre oncle.

Par ailleurs, si votre oncle a fait un testament en votre faveur vous serez automatiquement contacté par le notaire.

En tant que neveu vous n'êtes pas un héritier réservataire. De ce fait si votre oncle n'a pas fait de testament en votre faveur vous n'avez aucun droit sur sa succession et tout revient à son épouse.

Cordialement

Par Visiteur

Monsieur,

suite à votre commentaire.

J'ai apporté une réponse à votre question.

Vous demandiez à pouvoir contacter le notaire pour savoir si tout était en ordre pour la succession de votre oncle.

J'ai répondu que vous n'aviez aucun moyen de rentrer en contact avec le notaire et qu'en tant qu'héritier non

réservez-vous n'avez aucun droit à la succession sauf si votre oncle avait rédigé un testament. Dans ce cas ne vous faites pas de souci le notaire prendra de lui-même contact avec vous.

Cordialement